

Intervention de Maël Guiziou – Renouvellement de la concession de service public du Casino de Lille

Monsieur le Maire, chères/chers collègues,

Le timing de cette délibération nous semble contrevenir aux exigences démocratiques. Le renouvellement de la concession doit avoir lieu en avril 2027, et durer jusqu'en 2042. C'est donc un choix qui nous engage pour plus de deux mandats. Et quel engagement ! Car c'est un casino, mais aussi une salle de spectacle, un hôtel. Donc des choix en matière de politiques culturelles et économiques que nous ne découvriront qu'une fois l'appel à manifestation d'intérêt diffusé, sans que nous ayons pu contribuer au cahier des charges.

C'est donc un choix très important. Et ce choix, vous décidez de le prendre 3 mois avant les élections municipales, en confisquant complètement le débat démocratique. Quand on lit le calendrier prévisionnel qui figure en annexe de la délibération, on constate que le vote du conseil municipal pour désigner le candidat retenu pourrait avoir lieu en octobre 2026, soit six mois avant la fin de la concession.

Rien ne justifie à nos yeux que le cahier des charges soit rédigé par votre équipe, en se précipitant inutilement.

Dans ces conditions, nous ne prendrons pas part au vote de cette délibération.

Je vous remercie pour votre attention.